



**Fondation
communautaire**

DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

Rapport annuel

2024



La Fondation de toutes les causes!



Index

Mission, vision et objectifs	03
Rapport du président	04
Rapport de la direction	06
Faits saillants 2024	08
Conseil d'administration	10
Qu'est-ce qu'une Fondation communautaire?	11
Types de fonds de bienfaisance	12
10 raisons de s'associer à une Fondation communautaire	13





Mission

La Fondation communautaire de la Péninsule acadienne inc. a pour mission de renforcer la solidarité communautaire et d'améliorer la qualité de vie par la mise sur pied et le développement de fonds de dotation permanents.

Vision

Fournir aux particuliers, aux familles, aux groupes communautaires, aux corporations et aux fondations privées le moyen d'appuyer des activités de bienfaisance et des causes de leur choix.

Objectifs

- Développer des fonds de dotation permanents et offrir à la communauté l'opportunité de contribuer au développement de ces fonds.
- Assurer le rayonnement de la Fondation en tant qu'organisme dynamique qui s'emploie à renforcer la solidarité communautaire dans un esprit de collaboration et de partenariat.
- Promouvoir une culture philanthropique au sein de la communauté.
- S'inscrire comme un partenaire de premier plan en s'inspirant du dynamisme de la Péninsule acadienne pour mettre en relief la valeur de la philanthropie dans la communauté.
- Accorder des subventions sur la base des priorités, des besoins et des défis de la communauté en tenant compte des ressources disponibles de la Fondation.
- Adopter des normes rigoureuses en matière d'imputabilité et de transparence.





Rapport du président

Daniel Chiasson

Président du conseil d'administration

L'année 2024 fut marquante pour la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne. Nous avons poursuivi notre croissance, consolidé notre rôle de leader philanthropique, et franchi des étapes importantes au sein de notre gouvernance.

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année. Lors de ces rencontres, nous avons pris des décisions stratégiques afin d'assurer le respect des obligations réglementaires de l'Agence du revenu du Canada et des normes établies par les Fondations communautaires du Canada (FCC). Nous avons la responsabilité de protéger la crédibilité et la transparence de la Fondation tout en propulsant son leadership dans la communauté. La FCPA demeure la seule fondation communautaire francophone au Nouveau-Brunswick et fait partie d'un réseau de plus de 200 fondations communautaires partout au pays. À ce jour, au-delà de 90 % de la population canadienne est reliée d'une façon ou d'une autre à une fondation communautaire.

Nos comités ont également été très actifs. Le comité de placements et finances s'est réuni à deux reprises pour examiner les finances et assurer la conformité de notre portefeuille avec la politique de placement. Cette année, cette politique sera révisée afin de tenir compte des modifications à la Loi sur les organismes de bienfaisance et des changements chez notre partenaire d'affaires UNI Coopération financière. Le comité des communications et marketing s'est réuni quatre fois pour revoir et actualiser notre plan marketing, dans le but de mieux faire connaître la Fondation. Le comité exécutif, qui a aussi la responsabilité d'autoriser les dons de fonds non désignés, a approuvé des contributions totalisant près de 20 000 \$ à divers organismes de bienfaisance.

La dernière année a également été marquée par des changements au sein de notre conseil d'administration. En juin 2024, Monsieur Sid-Ahmed Selouani a terminé son mandat à titre de vice-recteur de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS), mettant ainsi fin à sa participation au CA de la Fondation, qu'il avait intégrée en octobre 2014. Nous lui exprimons notre sincère reconnaissance pour son engagement et sa précieuse contribution au fil des années.



En juillet 2024, Monsieur Pierre-Philippe Ferguson a été nommé vice-recteur par intérim de l'UMCS et a pris la relève de Monsieur Selouani au sein du conseil. De plus, en décembre 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Jake Augustine, directeur général de McGraw Seafood à Tracadie et membre de la Première Nation mi'kmaq d'Elsipogtog, la plus grande communauté autochtone du Nouveau-Brunswick. Sa présence au sein du conseil enrichira certainement notre vision et notre action dans la région.

Sur le plan des ressources humaines, l'année a été marquée par un moment charnière: le départ de notre directeur général, Jean-Charles Chiasson. Le comité RH s'est réuni à de nombreuses reprises pour établir un plan de relève, fixer une directive salariale et encadrer le processus d'embauche. Ce travail rigoureux a mené à l'entrée en poste de notre nouveau directeur général, M. Gérald Losier, le 21 octobre 2024. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à M. Chiasson pour son immense contribution à la Fondation, qu'il a bâtie et dirigée avec passion et dévouement pendant plus de 22 ans.

Je souhaite également souligner la contribution de Madame Nadia Mazerolle, qui a œuvré à la Fondation communautaire pendant plus de 15 ans à titre d'adjointe administrative occasionnelle. Nous la remercions pour les services rendus au fil des années et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses projets futurs.

La Fondation a également poursuivi son engagement à faire progresser le secteur communautaire à l'échelle provinciale. En septembre 2023, à la suite de la dissolution de Cohesia, nous avons hérité de l'étude de faisabilité portant sur la création d'une association provinciale des OSBL du Nouveau-Brunswick. En 2024, ce projet a avancé grâce à l'appui financier de la Société d'inclusion économique et sociale, et un forum provincial sera possiblement organisé en mai 2025.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement bénévole, ainsi que tous les partenaires, donateurs et bénévoles qui rendent notre mission possible. Nous remercions chaleureusement le Centre de Bénévolat de la Péninsule acadienne pour sa collaboration précieuse, UNI Coopération financière, notre partenaire depuis 2002 pour nos finances et nos locaux, et les pêcheurs de homards de la région qui appuient le Fonds de l'Entraide année après année depuis 2007.

Daniel Chiasson



Rapport de la direction

Gérald Losier

Directeur général

Avant de présenter les faits saillants de l'année, je tiens à remercier sincèrement Jean-Charles Chiasson pour la qualité de la transition et pour l'accueil qu'il m'a réservé lors de mon entrée en fonction. Son soutien et sa grande disponibilité ont grandement facilité mon intégration à la direction de la Fondation.

L'année 2024 a été exceptionnelle en termes d'activités, de partenariats et d'impact pour la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne.

Deux activités majeures de financement ont marqué notre calendrier :



Le souper-bénéfice de la Fondation, tenu en juin au Club de Curling de Tracadie, où nous avons eu le privilège d'accueillir Dre France Desrosiers à titre de conférencière. Cet événement a généré plus de **25 000 \$** au profit du fonds de l'Entraide de la Péninsule acadienne. Le fonds de dotation a contribué un montant additionnel de 15 000 \$, pour un total de 40 000 \$. En tout, **145 personnes** ont reçu un soutien totalisant **40 775 \$** en 2024.

Le tournoi de golf annuel a permis d'amasser plus de **100 000 \$**. En plus de contribuer à supporter les opérations de la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne, les profits furent redistribués aux organismes suivants :

- L'AUMCS pour son programme de bourses d'études
- Les banques alimentaires de la Péninsule
- Vie Autonome de la Péninsule
- Les Résidences Line Ferguson





Sur le plan philanthropique, la Fondation a remis 168 142 \$ à différents organismes à travers ses quelque 40 fonds de dotation permanents. De plus, nous avons complété la mise en œuvre du Programme de la Relance financé par le gouvernement du Canada (lancé en 2023), en versant 600 000 \$ à 15 organismes francophones du N.-B. afin de renforcer leur capacité à offrir des services à la communauté.

Notre actif total approche aujourd'hui les 5 000 000 \$, témoignant de notre solidité financière. Nous avons aussi débuté la mise à jour de notre politique de placements, adaptée aux nouvelles exigences législatives et à notre environnement d'affaires avec UNI Coopération financière.

Nous avons poursuivi notre implication au sein du réseau national, en participant activement aux rencontres virtuelles et formations proposées par les Fondations communautaires du Canada (FCC), l'Agence du revenu du Canada (ARC), et d'autres organisations, en particulier celles destinées aux fondations francophones.

Sur le plan du développement, le Fonds Donat Lacroix a été créé en 2024. Ce fonds vise à soutenir les auteurs-compositeurs-interprètes de la Péninsule acadienne dans leurs projets de création, prestation et mise en marché. La Fondation communautaire a également créé un Fonds géré, soit le Fonds géré de la Société historique Nicolas-Denys. Contrairement à un fonds de dotation, dont le capital est investi à long terme pour générer des revenus distribuables chaque année, un fonds géré permet à la Fondation d'administrer des sommes qui peuvent être utilisées plus librement, selon les besoins déterminés par le donateur ou l'entente conclue. D'autres fonds de dotation sont en développement et seront lancés en 2025.



Enfin, je tiens à remercier M. Daniel Chiasson pour son soutien depuis mon entrée en poste, ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur accueil et leur collaboration. C'est un privilège de prendre part à une mission aussi inspirante, et je suis confiant que la FCPA continuera à rayonner et à grandir dans les années à venir.

Gérald Losier



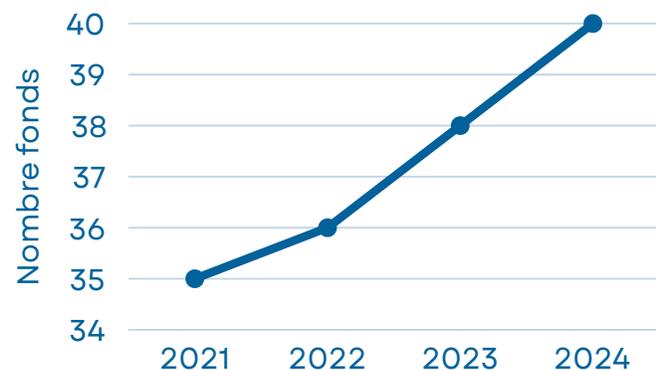
Faits saillants

Les graphiques suivants illustrent quelques indicateurs financiers de la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne de 2021 à 2024.



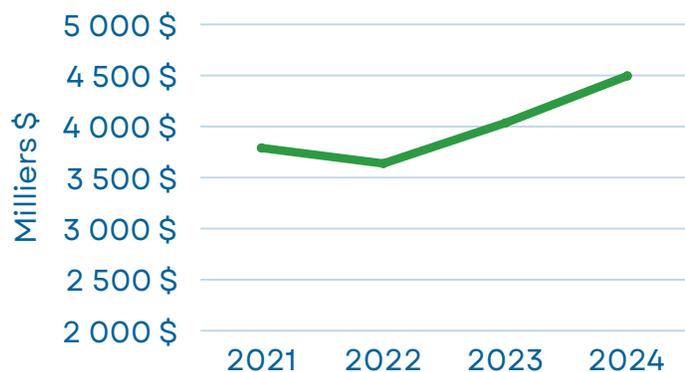
Nombre de fonds

Le nombre de différents fonds est toujours en croissance. En 2024, la FCPA comptait 40 fonds sous sa gestion (fonds de dotation et fonds gérés), une croissance de 14% depuis 2021.



Actif sous gestion

Le portefeuille sous gestion est en croissance de 18% depuis 2021. La diminution de 2022 est due à des rendements négatifs sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2024, les fonds sous gestion s'élèvent à près de 4,5 M \$.





La FCPA investit dans sa communauté

Renforcer la solidarité communautaire et améliorer la qualité de vie par la mise sur pied et le développement de fonds de dotation permanents.

Revenus des fonds de dotation distribués



Profits des événements



300 000 \$ en 2024

Annuellement, la Fondation communautaire contribue des sommes considérables dans la communauté. En 2024, c'est tout près de **300 000 \$** qui a été investi dans différentes causes.

Conseil d'administration



Daniel Chiasson
Président



Paul Lanteigne
Vice-président



Shelley Robichaud
Secrétaire



Paul LeBreton



Serge Robichaud



Léopold Thériault



Marie-Claude Cyr



Bernard Haché



Denis Mallet



**Pierre-Philippe
Ferguson**



Jake Augustine



Gérald Losier
Directeur général



Qu'est-ce qu'une fondation communautaire?

Une fondation communautaire est un organisme de bienfaisance enregistré et une fondation publique indépendante.

Une fondation communautaire a **deux grands volets**:



1. Les donateurs mettent en place des fonds de bienfaisance personnels afin que leurs dons puissent être organisés simplement, en un seul endroit.

- Les fondations communautaires s'occupent de tous les aspects administratifs, de sorte que les donateurs se concentrent uniquement sur les causes qui les animent et les retombées souhaitées sur la collectivité
- À même leur fonds, les donateurs peuvent faire des dons à n'importe quel organisme de bienfaisance canadien enregistré
- Les fondations communautaires peuvent conseiller les donateurs grâce à leur connaissance approfondie de la collectivité pour les mettre en contact avec des organismes qui œuvrent dans les secteurs qui leur tiennent à cœur



2. Les fondations communautaires ont leurs propres fonds auxquels contribuent de généreux donateurs. Ces fonds servent à soutenir les priorités et les besoins les plus criants de la collectivité.

- La fondation communautaire connaît à fond les enjeux des collectivités et des organismes de bienfaisance dans de nombreux secteurs comme les arts, l'environnement, l'éducation, la santé ou les loisirs
- Habituellement, les actifs de l'organisme sont investis à long terme, de sorte qu'une partie seulement du fonds est distribuée chaque année. Cette façon de faire nous permet de nous préparer pour l'avenir tout en ayant des retombées immédiates





Principaux types de fonds de bienfaisance

Fonds pour les particuliers



Fonds communautaire (ou fonds sans restrictions)

Les dons faits à ce type de fonds sont utilisés pour répondre à des besoins et à des priorités communautaires variés et changeants, ce qui peut comprendre des besoins qui n'étaient pas encore connus au moment du don.



Fonds de bourses d'études

Ce type de fonds, établi en votre nom ou au nom d'un proche, permet d'attribuer des bourses d'études dans le ou les secteurs que vous désignez. La fondation communautaire vous aidera à définir les critères d'admissibilité applicables et s'occupera des aspects administratifs.



Fonds désigné

Vous désignez le ou les organismes de bienfaisance que vous souhaitez soutenir. La fondation communautaire gèrera les distributions annuelles à ces organismes.

Fonds pour les organismes



Fonds de dotation

Un organisme de bienfaisance peut établir auprès d'une fondation communautaire un fonds de dotation qui deviendra pour lui une source permanente de financement. Les donateurs qui souhaitent laisser un héritage à leur organisme de bienfaisance favori seront rassurés de savoir qu'une organisation de confiance gère le fonds de l'organisme, qui peut ainsi se concentrer sur sa mission communautaire.



Fonds géré

Un fonds géré est un fonds de dotation qu'un organisme de bienfaisance confie à une fondation communautaire à des fins d'investissement seulement. Il permet bénéficiaire de la gouvernance et des économies d'échelle de regrouper ses actifs avec ceux d'autres organismes.





Dix raisons de vous associer à une fondation communautaire

1

Nous sommes votre fondation communautaire, une fondation de bienfaisance indépendante et publique créée par et pour notre collectivité.

2

Nous travaillons en étroite collaboration avec vous en tant que partenaires philanthropiques pour harmoniser vos valeurs et vos intérêts avec les besoins de la collectivité et les occasions qui se présentent.

3

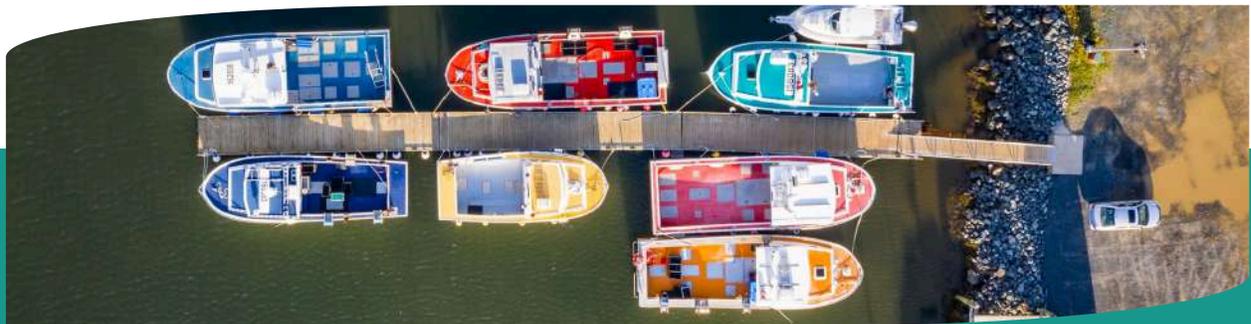
Votre don financera des besoins et des projets à portée durable, puisque vous investirez dans des solutions qui renforcent notre collectivité, maintenant et pour l'avenir.

4

Vous donnez aux causes et organismes de bienfaisance qui vous tiennent à cœur sachant que, grâce à notre expertise et à nos liens avec la collectivité, votre don aura des retombées véritablement utiles.

5

Vous bénéficiez de services hautement personnalisés et adaptables, et vous avez la possibilité de donner une grande variété d'actifs offrant les avantages fiscaux les plus intéressants.



6

Tout en répondant aux besoins actuels, vous pouvez laisser un legs permanent qui contribuera à assurer un avenir meilleur pour notre collectivité.

7

Votre don est investi avec ceux d'autres donateurs pour maximiser la croissance et minimiser les coûts.

8

Vous ferez partie d'un réseau diversifié de bâtisseurs communautaires qui partagent votre vision et souhaitent générer de nouvelles idées, stimuler la participation et renforcer la philanthropie dans la collectivité.

9

Nous sommes des gestionnaires de don transparents, professionnels et responsables sur lesquels vous pourrez toujours compter.

10

Vous contribuerez à faire changer les choses à long terme en travaillant avec nous pour bâtir une collectivité plus forte, plus saine et plus dynamique pour tout le monde.





Fondation communautaire

DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

Téléphone

506-764-3364

Courriel

info@fondationcompa.com

Site web

www.fondationcompa.com

Adresse

2-1095, rue du Parc
Paquetville, NB E8R 1J1



La Fondation de toutes les causes!